

ARRÊTÉ n° 90-2023-01-19-00002
fixant le calendrier annuel des journées nationales des quêtes
sur la voie publique pour l'année 2023

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2215-1,

VU la loi du 01 juillet 1901 relative aux contrats d'association,

VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 modifiée relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles, et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique,

VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique,

Vu l'arrêté n° 90-2022-03-07-00001 du 07 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Renaud NURY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort,

VU la circulaire du 9 septembre 1950 du ministère de l'Intérieur relative à l'appel à la générosité publique,

VU la circulaire n° INT/A/99/00225/C portant application des dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative notamment au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique et au rôle des préfectures dans la mise en œuvre de ce dispositif,

Vu le calendrier fixant les journées nationales de quêtes sur la voie publique pour l'année 2023,

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}:

Les quêtes et ventes d'objets sans valeur marchande propre sur la voie publique ou dans les lieux publics sont interdites sur tout le territoire du département.

ARTICLE 2 :

L'interdiction visée à l'article 1^{er} n'est pas applicable aux organismes ci-après mentionnés, et pour les dates fixées, dans le calendrier annuel des journées nationales d'appel à la générosité publique établi par le ministère de l'intérieur. Elle n'est pas non plus applicable aux organismes ayant fait l'objet d'un arrêté municipal ou préfectoral d'autorisation.

Calendrier des journées nationales de quêtes sur la voie publique de l'année 2023

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 2 janvier au dimanche 5 février Avec quête le 4 février	Campagne de solidarité « L'école est un droit, les vacances aussi »	La jeunesse au plein air
Vendredi 27 janvier au dimanche 29 janvier Avec quête tous les jours	Journée mondiale des lépreux « Batir un monde sans Lèpre »	Fondation Raoul Follereau
Vendredi 27 janvier au dimanche 29 janvier Avec quête tous les jours	Journée mondiale des lépreux	Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte
Lundi 13 mars au dimanche 19 mars Avec quête les 18 et 19 mars	Semaine nationale de lutte contre le cancer	Ligue Nationale Contre le cancer
Lundi 13 mars au dimanche 19 mars Avec quête tous les jours	Semaine nationale des personnes handicapées physiques (SNPH)	APF FRANCE HANDICAP
Lundi 13 mars au dimanche 2 avril Avec quête tous les jours	Sidaction multimédias 2022 et Animations régionales	SIDACTION
Samedi 6 mai au dimanche 14 mai Avec quête tous les jours	Collecte au profit des projets de recherche sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées	Fondation pour la Recherche sur Alzheimer
Lundi 15 mai au dimanche 21 mai Avec quête tous les jours	Semaine nationale du Refuge (journées nationales contre l'homophobie et la transphobie)	Le Refuge
Samedi 03 juin au dimanche 04 juin 2022 Avec quête tous les jours	Semaine nationale de la famille (Campagne en faveur de la mère et l'enfant)	Union nationale des associations familiales UNAF

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 29 mai au dimanche 11 juin Avec quête les 10 et 11 juin	Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (U.F.C.V.)
Samedi 03 juin au dimanche 11 juin Avec quêtes tous les jours	Journées nationales contre la leucémie	Association Cent pour Sang la Vie
Jeudi 1er juin au vendredi 30 juin Avec quête tous les jours	Journée mondiale de lutte contre la SLA du 21 juin	Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique
Samedi 10 juin au dimanche 18 juin Avec quête tous les jours	Journée mondiale de lutte contre la faim	Terre solidaire
Jeudi 13 juillet au mercredi 14 juillet Avec quête tous les jours	Fête nationale	Fondation Maréchal de Lattre
Samedi 16 septembre au dimanche 24 septembre Avec quête tous les jours	Campagne nationale de sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer (21 septembre journée mondiale Alzheimer)	France Alzheimer
Samedi 30 septembre au dimanche 1 octobre Avec quête tous les jours	Journées nationales des aveugles et malvoyants	Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)
Samedi 7 octobre au dimanche 8 octobre Avec quête tous les jours	Journées nationales des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte	Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte
Lundi 9 octobre au dimanche 15 octobre Avec quête tous les jours	Journées de solidarité des associations de l'U.N.A.P.E.I. «opérations brioches»	Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis U.N.A.P.E.I.
Samedi 28 octobre au mercredi 2 novembre Avec quête tous les jours	Journée nationale des sépultures des « Morts pour la France »	Le Souvenir Français
Samedi 18 et dimanche 19 novembre Avec quête tous les jours	Journées nationales du Secours Catholique	Le Secours Catholique
Dimanche 12 novembre au dimanche 19 novembre Avec quête les 13 et 20 novembre	Campagne nationale de lutte contre les maladies respiratoires (Campagne nationale du Timbre)	FONDATION DU SOUFFLE Comité National contre les maladies respiratoires (CNMR)
Lundi 20 novembre au dimanche 3 décembre Avec quête tous les jours	Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1er décembre) et Animations régionales	SIDACTION

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Vendredi 8 décembre au dimanche 17 décembre Avec quête tous les jours	Téléthon 2023	AFM-TELETHON (ASSOCIATION FRANÇAISE contre les MYOPATHIES)
Samedi 9 décembre au dimanche 17 décembre	Journée nationale de lutte contre la faim	Terre solidaire
Samedi 2 décembre au dimanche 24 décembre Avec quête tous les jours	Collecte nationale des marmites de l'Armée du Salut	Armée du Salut

ARTICLE 3 :

Les personnes habilitées à quêter en vertu de l'article 2 doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée et doit être visée par le préfet du Territoire de Belfort.

ARTICLE 4 :

Les associations, hors partis ou groupements politiques, autorisées à quêter sur la voie publique ont l'interdiction, en vertu de l'article L52-8 du code électoral, de participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, de lui consentir des dons sous quelque formes que ce soit, ou de lui fournir des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués.

ARTICLE 5 :

Les organismes dont le siège social se situe dans le Territoire de Belfort et qui s'inscrivent dans le cadre défini par les articles 3, 4 et 5 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique, ont obligation de faire preuve de transparence financière.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort, Monsieur le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie à Belfort, Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique, Mesdames et Messieurs les Maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

Belfort le 19 JAN. 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, secrétaire général,



Renaud NURY